

Zeitschrift:	Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber:	Société pédagogique genevoise
Band:	- (1898)
Heft:	6
Artikel:	Communication de M. Reymann, sur la nécessité, pour l'instituteur, de continuer ses études après son entrée dans l'enseignement
Autor:	Reymann
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-239101

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^e Communication de M. Reymann, sur la nécessité, pour l'instituteur, de continuer ses études après son entrée dans l'enseignement.

Nous donnerons une courte analyse de l'exposé de notre collègue.

M. *Reymann* établit tout d'abord le devoir de l'instituteur de se montrer à la hauteur des connaissances modernes et des exigences de la pédagogie. Mais cela ne signifie pas qu'on ne puisse trouver, ça et là, des cas où l'instituteur est frappé à un certain moment d'une déchéance intellectuelle dont il est utile de rechercher les causes. Ces causes consistent premièrement en une indifférence pour l'étude dès la sortie de l'école normale, indifférence coupable, mais heureusement rare.

C'est en second lieu le manque de moyens de culture, pour ceux-là en particulier qui se trouvent éloignés des centres de culture. C'est ensuite le manque de ressources et de temps ; les études sont coûteuses, quoique ce ne soit pas le cas pour Genève, puisque nos jeunes instituteurs y sont, grâce au Département, exonérés des finances des cours. Et cependant ici le temps leur fera souvent défaut. Les remplacements à la campagne, les classes gardiennes, d'autres causes encore, les obligent à renoncer à leur rêve de perfectionnement intellectuel. Le découragement vient paralyser leurs efforts, s'ils ne sont pas doués d'une persévérance dont nous avons cependant quelques exemples parmi nous.

Tout ceci peut avoir de regrettables conséquences. On a vu des maîtres primaires et secondaires enseigner des hérésies, et tout spécialement dans le domaine des sciences naturelles ; il peut arriver qu'ils baissent, par le fait de certaines ignorances, aux yeux de leurs élèves mêmes, aux dépens de leur autorité et de leur prestige. C'est donc faire acte d'une sage prévoyance que de chercher à remédier aux lacunes qui peuvent se produire, et cela en dépit des difficultés qui s'opposent aux bonnes volontés et aux tendances travailleuses.

M. *Reymann* propose une solution qui consiste en ceci : ceux des jeunes instituteurs qui travaillent une branche spéciale, peuvent l'enseigner eux-mêmes à leurs collègues. Si l'un d'entre eux, par exemple, aime la botanique, il se perfectionnera

dans cette branche, se procurera quelques ouvrages, puis une fois par semaine ou par mois il réunira ses collègues pour leur exposer le fruit de ses études. La camaraderie permettrait à toutes les observations de se faire jour, rendrait l'enseignement plus direct et plus pratique. Il en serait de même pour celui qui préfère la zoologie ou les mathématiques et le maître de botanique redeviendrait élève. Puis il reprendrait plus tard sa causerie au point où il en était resté. On créerait ainsi de petits groupes d'universitaires qui travailleraient en commun par un socialisme intellectuel bien entendu. Ce système serait surtout avantageux pour les instituteurs de la campagne.

On objectera que cette idée n'est pas neuve, qu'elle est réalisée par le fait de l'existence du Groupe des jeunes instituteurs, mais les questions scientifiques n'y sont pas traitées avec la continuité nécessaire. Ce qu'il faudrait créer par les cercles d'études exposés plus haut, c'est un enseignement progressif s'élevant jusqu'aux hautes régions de la science, se mouvant dans une atmosphère de concorde, de mutualité et de bonne camaraderie. M. Reymann se défend en terminant, et c'était bien inutile, d'avoir voulu viser particulièrement qui que ce soit dans cette étude; elle a une portée générale et tout ce qui s'y est dit s'applique aux cantons voisins tout comme au nôtre. Le travail de M. Reymann émane en effet d'une pensée de travail, d'idéalisme, d'étude désintéressée, du meilleur aloi. (Applaudissements).

M. Mégard fait observer à M. Reymann que le Groupe des Jeunes répond actuellement aux idées de M. Reymann, qui n'en fait plus partie. La science y prend autant de place que la littérature, M. Mégard cite quelques-uns des travaux d'ordre purement scientifique qui s'y sont traités dernièrement, et ils concernent aussi bien les sciences mathématiques que naturelles.

M. Reymann rend pleine justice au Groupe des Jeunes. Il n'a pas voulu viser spécialement le canton de Genève, mais surtout les grands cantons où les centres d'études sont rares.

M. Pesson voit des difficultés à la création de ces cercles d'études. Pourra-t-on, dans un groupe donné de communes, trouver des fonctionnaires décidés à enseigner des compléments dans le domaine de chaque science? Pour ce qui nous

concerne particulièrement, le Groupe des Jeunes devrait faire profiter la Société pédagogique de ses travaux.

M. *Rosier* remercie vivement M. *Reymann* d'avoir soulevé une intéressante question, dont il faudrait faire une étude générale. Il ne faudrait pas croire que les instituteurs des grands cantons romands travaillent peu à leur perfectionnement intellectuel ; ils y sont poussés au contraire, parce qu'il y a au bout de leurs efforts l'obtention probable du brevet secondaire qui leur permettra de s'élever dans une nouvelle sphère d'enseignement. L'idée de l'avancement successif, indéfini du corps enseignant primaire est une idée juste, démocratique, qui va s'imposant tous les jours. Un régent primaire qui continue ses études, auquel s'imposent en même temps les problèmes pédagogiques, fera un excellent maître secondaire et un excellent professeur d'université. Pour encourager et généraliser les efforts du corps enseignant vers une culture plus élevée, nous devrions introduire chez nous des titres conduisant à l'enseignement secondaire. Il y a là une question vaste que la Société pédagogique pourrait mettre incessamment à l'étude.

M. *Baatard* rappelle que la Société a déjà traité ce sujet en 1892, et qu'elle avait pris position d'une façon très nette en faveur de l'institution d'examens permettant aux fonctionnaires de l'enseignement primaire d'obtenir un brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire. Au commencement de l'année 1893, M. *Sigg*, s'inspirant des discussions qui avaient eu lieu dans notre société, présenta même cette idée au Grand Conseil, avec d'autres modifications à la loi sur l'Instruction publique. Malheureusement ce projet de loi dort encore dans les cartons du Grand Conseil.

M. *Rosier* propose de remettre au Comité le soin de revenir devant l'Assemblée avec des propositions fermes. Cette proposition est acceptée.

Mlle *Métral* fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que les Cours de vacances sont un moyen précieux de développement du corps enseignant ; l'accès doit en être rendu de plus en plus facile.

M. *Reymann* se trouve très loin de la solution modeste qu'il avait proposée. Mais il se rallie parfaitement à ce que nous a dit M. *Rosier*.

M. Louis Favre demande que la proposition si judicieuse de Mlle Métral rentre dans le champ d'étude du Comité. Il pourrait de même s'occuper de la question de l'échange de stagiaires d'un canton à l'autre. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages précieux et divers qui en résulteraient au point de vue national d'abord, et de l'instruction des fonctionnaires ensuite. *M. Favre* peut assurer, d'après des renseignements particuliers, que cet échange serait très facile avec les cantons de Soleure, St-Gall, etc.

M. Baatard fait observer qu'il serait en effet très heureux que l'on facilitât aux fonctionnaires l'accès des Cours de vacances étrangers ; les fruits que l'on en retireraient seraient tout autres que ceux que laissent derrière eux les Cours de travaux manuels si coûteux et d'une utilité assez discutable, que nous voyons suivre par nombre de collègues pendant les vacances. *M. le Président* promet à l'Assemblée que, conformément au vœu de *M. Rosier*, le Comité s'occupera activement des questions soulevées aujourd'hui.

3^e Election d'un délégué au Comité de rédaction de l'ÉDUCATEUR.

M. le Président annonce que le Comité unanime présente à l'Assemblée la candidature de *M. W. Rosier*.

Bulletins délivrés	28
» retrouvés	28

M. W. Rosier est élu par 27 voix.

M. Rosier remercie vivement l'Assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de lui accorder ; il cherchera à la justifier par la collaboration qu'il apportera à l'Éducateur.

Il tient toutefois à déclarer qu'il avait proposé lui-même la candidature de *M. Grosgurin*, mais que ce n'est que devant le refus absolu, catégorique, de ce dernier, qu'il s'est décidé à accepter.

4^e Election des délégués au Comité central de la Société pédagogique romande.

M. le Président rappelle la teneur de l'article 5 des nouveaux statuts de la Société pédagogique romande : « Le Comité cen-